

Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

Services d'intérêt général et Convention

A l'issue de la journée organisée le 31 janvier dernier au Parlement européen, à l'initiative du CELSIG, du CEEP et de EPSU, les participants ont décidé de lancer un appel aux Conventionnels pour que les services d'intérêt général soient inscrits dans la future constitution de l'Union européenne.

Les travaux de cette journée, qui a rassemblé de très nombreux participants et a permis à la société civile de dialoguer avec Georges Katiforis, président du groupe de travail "Europe sociale" de la Convention, font l'objet d'un compte rendu succinct au dos du présent bulletin.

La société civile s'adresse aux Conventionnels

Une large concertation entre des représentants de la société civile a été organisée au Parlement européen le 31 janvier 2003 à l'initiative du CELSIG, du CEEP et de EPSU sur le thème "**Service d'Intérêt Général et Convention**".

Lors de cette rencontre, le Président du Groupe de travail XI de la Convention (Europe sociale) a présenté les principales conclusions de son rapport. Le groupe y exprime sa satisfaction que la dignité de la personne humaine figure dans les valeurs de l'Union dans l'ébauche de Traité constitutionnel et recommande que soient ajoutées à l'article 2 "*la justice sociale, la solidarité et l'égalité, en particulier entre les hommes et les femmes*". Pour ce qui concerne la question spécifique des services d'intérêt général, le groupe "*recommande que l'article 3 inclut la promotion [...] de services sociaux et d'intérêt général efficaces et de haute qualité*".

Ces conclusions manifestent une réelle prise en compte des enjeux sociaux de l'avenir de l'Europe. L'assemblée, cependant, estime qu'elles doivent être précisées.

En effet, les participants sont d'avis que le respect et la dignité des citoyens de l'Union européenne exigent que trois principes soient clairement affirmés dans le projet de Constitution :

- la Constitution européenne doit reposer sur un équilibre dynamique entre les impératifs de cohésion sociale, économique et territoriale et non sur la subordination du social à l'économique ;
- la Constitution doit définir des valeurs (article 2), des objectifs (article 3) et une base juridique opératoire, dénués de toute équivoque possible, qui garantissent l'existence, le financement et la durabilité de services d'intérêt général au sein de l'Union quel que soit le niveau qui les établit ;
- sur ces sujets, les décisions doivent être prises en co-décision et à la majorité qualifiée.

Aussi, l'assemblée demande-t-elle aux Conventionnels qui débattront, les 6 et 7 février 2003, des conclusions finales du groupe de travail XI, de veiller à ce que ces trois principes soient clairement affirmés.

Services of general interest and the Convention

From the workshop that took place on 31st January 2003 at the European Parliament, under the initiative of CELSIG, CEEP and EPSU, participants decided to launch an appeal to Conventioneers to ensure that services of general interest are included in the future European Union Constitution.

The Workshop brought together a large number of participants and enabled the Civil Society to talk to Georges Katiforis, president of the Convention workgroup "Social Europe". A succinct report of discussions carried out during this workshop is presented in the last part of this bulletin.

The Civil Society questions the Conventioneers

A broad co-ordination of representatives from the civil society met on January 31, 2003 at the European Parliament further to an invitation launched by CELSIG, CEEP and EPSU to debate over "**Services of general interest and the Convention**".

At this meeting the Chairman of Working Group XI (Social Europe) of the Convention presented the main conclusions of his report. The working Group welcomes the mention of human dignity in the preliminary Draft of Constitutional Treaty and recommends that are added in Article 2 "*social justice, solidarity and equality, in particular equality between men and women*". About the specific issue of services of general interest, the Group "*recommends that Article 3 include the promotion of [...] efficient and high quality social services and services of general interest*".

These conclusions show a real taking into consideration of the social stakes of the future of Europe. Nevertheless, the Assembly considers that they must be precisely stated.

In fact, it is the participants' opinion that the dignity and respect of the citizens of the European Union, require the Draft Constitution to clearly state the three following principles :

- the European Constitution must be founded on a dynamic balance between social, economic and territorial imperatives and not on the subordination of social imperatives to economic ones ;
- the Constitution must define values (Article 2), objectives (Article 3) and a sound legal basis, free from any possible double meaning, that guarantee the existence, the funding and the durability of services of general interest inside the Union whatever the authority level that establishes them ;
- on these topics, decisions must be taken by co-decision and with a qualified majority.

Therefore, the assembly asks the Conventioneers to clearly state these three principles when they will debate, on 6 and 7 February 2003, over the Working Group XI's final report.

Journée du 31 janvier 2003 au Parlement européen

La journée du 31 janvier 2003, organisée par le CELSIG, le CEEP et EPSU, s'inscrit dans la suite de la journée du 2 décembre 2002 et de l'adresse à la Convention européenne sur l'inscription des services d'intérêt général qui en était résultée (voir bulletin 118).

Elle a permis à la société civile de discuter avec le président du groupe de travail mis en place par la Convention sur "l'Europe sociale", avant que celui-ci remette son rapport à la Convention lors de la séance plénière des 6/7 février prochains. Les participants à cette journée ont également pu débattre avec des Conventionnels, ou leurs représentants, ainsi que des députés européens.

L'objectif est de constitutionaliser les services d'intérêt général, mais il n'est pas évident d'y parvenir, car de nombreuses forces jouent en sens contraire. Les résultats du groupe de travail présentés par Georges Katiforis montrent une avancée réelle de la prise en considération des différents aspects liés à la dignité humaine. Cependant, la rédaction du rapport n'étant pas achevée, les participants à la journée ont recensé les axes sur lesquels il était nécessaire de poursuivre l'action pour aboutir à un véritable ancrage des services d'intérêt général dans le projet de Constitution européenne.

Les débats ont fait ressorti clairement que : il faut obtenir les résultats les plus ambitieux possibles au niveau de la Convention, car tout pourra être remis en cause lors de la Conférence intergouvernementale de 2004 ; les actions doivent être menées autour de trois axes : non subordination des objectifs sociaux aux objectifs économiques, création de la base juridique nécessaire qui permettra de prendre du droit dérivé pour les services d'intérêt général, vote à la majorité qualifiée sur les questions sociales ; il faut exercer de manière constante une vigilance sur les travaux de la Convention et une présence auprès des Conventionnels.

Dans ce but, le texte d'un appel commun aux Conventionnels a été rédigé en séance. En outre, la rédaction de l'ensemble du projet de Constitution (y compris la deuxième partie sur "les politiques et la mise en œuvre des actions de l'UE", telle que proposée par "l'avant projet de traité constituant" présenté par le présidium à la Convention en octobre 2002), sera suivie de près pour éviter qu'un simple toilettage technique des traités actuels, ne conduise à faire disparaître les acquis. Enfin, les réseaux participeront aux diverses initiatives, comme, notamment, celle au Comité économique et social européen où la société civile rencontrera la Convention le 4 février prochain, ou celle pour le Forum social européen du 13 mars.

Les participants à la journée ont rappelé que la question des services d'intérêt général s'inscrit également dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives européennes (Livre vert sur les services d'intérêt général, "non paper" sur les aides d'Etat (voir bulletin 121), communication sur les agences de régulation de la Commission, etc.) sur lesquelles il faut être très présent. Elle s'inscrit aussi dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'AGCS (voir bulletin 121) pour lesquelles la Commission a reçu un mandat pour mener les négociations qui est flou. C'est pourquoi, les participants ont souhaité que tous les gouvernements des Etats membres de l'Union posent une réserve générale en ce qui concerne les services d'intérêt général.

Pour leur part, les réseaux du CELSIG feront le point des différentes actions et des initiatives à prendre, le 21 février prochain.

31st January 2003 workshop at the European Parliament

The workshop run on the 31st January 2003 and organised by CELSIG, CEEP and EPSU is a follow up to one that took place on 2nd December 2002 and to the appeal to the European Convention that ensued from it, calling for the inclusion of services of general interest (see bulletin 118).

It enabled the civil society to discuss with the president of the Convention's the working group on "Social Europe", before the submission, by this group, of its report to the Convention during the plenary session on 6th and 7th February. Participants to the workshop also had the opportunity to debate with Conventioneers, or their representatives, and with European Parliament Members.

The goal of the meeting is to constitutionalise services of general interest, however, it is not an easy task, for, there are a number of counter forces against it. The conclusions of the working group presented by Georges Katiforis show some real progress in the consideration of different aspects of human dignity. Nevertheless, the drafting of the report remaining unachieved, participants to the workshop identified axes on which it is necessary to maintain action in order to achieve genuine anchorage of services of general interest in the European Constitution draft.

Debates have clearly shown that: it is essential to work towards the most ambitious outcome possible at the Convention level for, everything may be questioned again during the intergovernmental conference in 2004; effort should be placed in three main axes: non-subordination of social objectives in preference to economic objectives, creation of a necessary legal base from which derivative law for services of general interest could be drawn; qualified majority vote on social issues; constant alertness must be maintained on Convention deliberations as well as maintaining constant presence amongst Conventioneers.

To this end, the text on the joint appeal to Conventioneers was drafted during the session. Further, the write-up of the complete draft of the Constitution (including the second part on "policies and implementation of EU actions", as proposed by the "pilot study of the establishing treaty" presented by the Convention Presidium in October 2002), will be closely monitored in order to avoid the possibility that a mere technical tidying of the present treaties, wipes out all acquired achievements. Lastly, networks will take part in various initiatives, such as, in particular, one at the European Economic and Social Committee where the civil society will meet the Convention on 4th February, or, that of the European Social Forum on 13th March.

Participants to the workshop pointed out that the issue of services of general interest falls within the framework of a number of European initiatives (Green Paper on services of general interest, "non-paper" on State aid (see bulletin 121), communication on regulation agencies of the Commission, etc) over which it is important to stay alert. It also falls within the framework of negotiations of the WTO on GATS (see bulletin 121) for which the Commission has received an unclear mandate to head negotiations. This is why participants expressed their wish to see that all governments of Union Member States should maintain a general reservation concerning services of general interest.

For their part, CELSIG networks will make an update of different actions and initiatives which are to be taken, on 21st February.

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, *is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest*, 66 rue de Rome, F - 75008 PARIS. Tel : (33-1) 43 71 20 28. Fax : (33-1) 40 42 13 78. E-mail : <celsig@globenet.org> Directeurs de publication, *Publishers* : Pierre Bauby et and Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, *chief editor* : Katherine Varin. Traduction, *translation* : Jeremiah Chiumia. Diffusé exclusivement par Fax et E-mail. *Distributed by Fax and E-mail exclusively*. Abonnement 1 an : 100 €. *Subscription for 1 year: € 100*. Bulletin d'abonnement sur demande. *Subscription form available on request*.